

ACS (ou TiSA): De quoi s'agit-il ?

European United Left • Nordic Green Left

EUROPEAN PARLIAMENTARY GROUP



GUE/NGL
www.guengl.eu

TIP & TISA
RIGHTS ARE NOT
FOR SALE

European United Left • Nordic Green Left



GUE/NGL
www.guengl.eu





ACS: De quoi parlons-nous exactement?

L'Accord sur la Commercialisation des Services, c'est une nouvelle vague de privatisations, une nouvelle limitation de la marge de manœuvre des gouvernements en matière réglementaire, et une nouvelle hausse des profits des entreprises multinationales.

En 2012, un groupe constitué des pays les plus riches du monde, appelé "très bons amis [des services]", a engagé en marge de l'OMC des négociations secrètes de cet accord plurilatéral pour mettre en œuvre le programme de privatisation des entreprises multinationales du secteur des services. À l'instar d'autres accords commerciaux internationaux (TAFTA, AECG, TPP), l'ACS, est un moteur turbo pour la mondialisation du commerce; cette fois, en s'attaquant au secteur des services, qui couvre entre autres l'éducation, les transports publics, les soins de santé et les assurances, l'approvisionnement en énergie, la poste, les télécommunications, le traitement des eaux usées, la construction, les transports aérien et maritime, le commerce électronique, les services de comptabilité, d'ingénierie, d'assistance-conseil, les services financiers, soit environ 74 % de l'économie de la zone euro. Les négociations de l'ACS suivent en grande partie un plan celui des grandes entreprises qui vise à utiliser les accords commerciaux pour obliger les pays à effectuer des programmes accélérés de dérèglementation et de libéralisations extrême, afin de maximiser leurs profits aux dépens des travailleurs, des exploitants agricoles, des consommateurs et de l'environnement.

L'ACS, est le résultat immédiat du travail systématique de plaidoyers menés, par les groupes de pression travaillant pour, les banques, les entreprises de l'énergie, des assurances, des télécommunications, du transport, de la distribution d'eau, de la construction et nombreux autres secteurs de services. L'ACS est un cadeau promis par les élites politiques aux grandes entreprises suite à l'enlisement du "Cycle du millénaire" de l'OMC.

Pourquoi faut-il rejeter l'ACS?

1. Il menace de privatiser de nombreux services publics

Les seuls services publics non concernés par l'ACS sont ceux fournis “dans l'exercice du pouvoir gouvernemental, c'est-à-dire les services qui ne sont fournis ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de service”. En réalité, cette clause limiterait l'exception à quelques services publics de base, comme l'administration et les services judiciaires ou les services de police. En revanche, les services publics essentiels, tels que ceux des secteurs de la santé ou d'éducation ne sont pas couverts par cette clause.

Par conséquent, la soi-disant “sauvegarde” actuelle des services publics est illusoire. L'ACS s'il était conclu, exercerait, comme cela apparaît dans les quelques textes qui ont fuité, une pression sans précédent sur les gouvernements pour qu'ils libéralisent les services; il contraindrait les services publics à opérer dans des conditions de concurrence avec les opérateurs privés. Les services publics seront dès lors obligés à opérer selon les règles du marché, faisant fi de leurs missions de service public, à savoir l'accès universel, accessible et solidaire.

2. L'ACS a pour but de réduire la marge de manœuvre des gouvernements

En vertu des clauses de “statu quo” et de “cliquet”, les gouvernements nationaux signataires de l'accord ne pourront plus passer de nouvelles lois ou en rétablir d'anciennes, pour garantir la fourniture de services par les pouvoirs publics.

Certes es articles de l'ACS qui renvoient à “l'accès au marché” obéissent à une logique de liste positive,





en d'autres termes, seuls les secteurs explicitement mentionnés seront soumis aux dispositions du traité. Cependant, une fois que l'un de ces secteurs a été inscrit sur la liste, il n'est plus possible de revenir sur cette libéralisation. Par exemple, si un secteur libéralisé au moment de la signature de l'ACS nécessite ensuite une protection en raison d'un changement du contexte économique ou social, l'ACS interdira le gouvernement concerné à protéger ledit secteur. Un changement de sensibilité sociale vis-à-vis d'un sujet particulier ou un changement de gouvernement après une élection ne seront pas considérées comme des motifs permettant de revenir sur la libéralisation.

L'entreprise de grande distribution Walmart a clairement fait savoir au représentant du gouvernement américain pour les questions commerciales que l'ACS doit éliminer les "restrictions sur la taille, le nombre ou la situation géographique des magasins" et les "restrictions sur les marchandises (produits audiovisuel, tabac, alimentation, produits pharmaceutiques, cosmétiques, etc.)".

Mais ce qui aggrave encore les choses, c'est le fait que cette approche de "liste positive" en ce qui concerne l'"accès au marché" est combinée avec une approche de "liste négative" en ce qui concerne "traitement national". La "liste négative" est bien plus dangereuse, dans la mesure où elle garantit à tout opérateur de service un "traitement national", sauf si un Etat a exclu explicitement le secteur concerné. En outre, puisqu'un service doit être explicitement repris sur la liste pour être exempté, il faudrait que les gouvernements anticipent les futurs services et les désignent avant même qu'ils n'existent, pour éviter qu'ils ne soient automatiquement soumis à la libéralisation dès leur création !

Le fait de soumettre un secteur à la clause du "traitement national" signifie que toute entreprise étrangère doit être traitée exactement comme un fournisseur local. Comme si le fait d'interdire l'octroi de toute condition spéciale aux entreprises locales et durables n'était déjà pas assez grave, ce type de

clause couvre, en règle générale, les discriminations à la fois “directes et indirectes” à l’égard des entreprises étrangères. Le champ d’application de la “discrimination indirecte” est très large, et les entreprises dotées d’une force de persuasion suffisante peuvent facilement prétendre que tout, ou presque, constitue une discrimination indirecte à leur rencontre. Comme exemple célèbre d’entreprise ayant prétendu être victime de discrimination par rapport à des fournisseurs de services nationaux, -et qui a eu gain de cause-, nous pouvons citer l’entreprise SD Meyers, dans l’affaire l’opposant au gouvernement du Canada. Comme le Canada a ratifié la Convention de Bâle, qui dispose que les déchets dangereux doivent être éliminés dans le pays d’origine, il a interdit l’exportation des déchets toxiques de PCB à toute entreprise exerçant ses activités sur son territoire. L’entreprise américaine d’élimination des déchets SD Meyers a intenté avec succès une action contre cette interdiction (en vertu de l’accord de libre-échange ALENA conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique), à la suite de quoi le Canada a été sommé de payer 10,2 millions d’euros, majorés d’intérêts.

3. L’ACS va restreindre la capacité des gouvernements à fixer leurs propres critères dans l’attribution des marchés publics

L’ACS limite la possibilité de nos gouvernements d’acheter des services de façon responsable. À chaque fois qu’une autorité locale, régionale ou nationale souhaitera acheter un service, elle devra ouvrir la procédure d’appel d’offres aux entreprises étrangères. Étant donné que les critères d’attribution doivent être quantitatifs, le critère du prix prévaudra sur tous les autres, tels que l’environnement ou les conséquences sociales. Il sera par exemple interdit de favoriser ou d’aider les petites et moyennes





entreprises locales, les entreprises publiques ou des entreprises plus éthiques.

Par conséquent, les grandes entreprises, avec lesquelles les entreprises locales ne sont pas encore en mesure de rivaliser, pourront monopoliser des secteurs entiers de l'activité économique. Ces petites entreprises auront moins de chance de survivre, ce qui aura pour conséquence la suppression de nombreux emplois.

4. L'ACS met en péril nos droits sociaux

Si l'ACS est signé, un marché unique des services sera créé entre l'Union européenne et les autres signataires de l'accord. Comme certains de ces pays négociateurs n'ont pas ratifié les normes fondamentales du travail de l'OIT, la main-d'œuvre y est "moins chère". Cela conduirait nécessairement à une dégradation des normes du travail, car les entreprises opérant en Europe feront pression pour abaisser de ces normes sous prétexte de rester compétitives. À nouveau, le pouvoir des multinationales mènera à un nivellement par le bas et les travailleurs et travailleuses devront subir les conséquences d'un abaissement du niveau des normes et de l'érosion de leurs droits.

En outre, les travailleurs migrants seront considérés, en vertu de l'ACS, non pas comme des travailleurs mais comme des "prestataires de services indépendants", ce qui aura comme conséquence de les priver de leurs droits sociaux.

5. L'ACS représente une menace pour la démocratie

Si l'ACS est signé, toute réglementation devra être conforme à ce que la Commission appelle la "discipline réglementaire renforcée", ce qui signifie que les lois ne doivent pas être "plus rigoureuses

qu'il n'est nécessaire pour assurer la qualité du service". Ce "test de nécessité", qui avait déjà été proposé pour l'AGCS mais rejeté par une série de pays et finalement écarté lors de ces négociations, réduirait le pouvoir des gouvernements (à quelque niveau que ce soit) étant donné que le caractère "nécessaire" de toute mesure sera facilement mis en question.

Plutôt que de préserver l'espace politique démocratique, la proposition de l'ACS vise à céder le pouvoir décisionnel des citoyens, des organes de contrôle locaux et des pouvoirs locaux/provinciaux/nationaux à des négociateurs commerciaux qui n'ont pas de responsabilité politique, dont l'ambition manifeste est de limiter la marge de manœuvre réglementaire des gouvernements et de privilégier les intérêts des grandes entreprises.

Les processus législatifs deviendront transparents pour les groupes de pression des entreprises: toute proposition réglementaire devra leur être adressée, pour leur permettre de participer à la rédaction des règles et des lois! Par contre, un grand nombre des documents de négociation de l'ACS resteront secrets pendant au moins cinq ans après leur signature. Si cet accord était réellement bénéfique pour les citoyens, pourquoi faudrait-il le cacher?

6. L'ACS ouvrirait la porte à une autre crise financière

La déréglementation du secteur financier et de la circulation des capitaux, en partie encouragée par les règles de l'AGCS dans les années 1990 et par les politiques sur le commerce et les investissements, a abouti à la crise financière mondiale actuelle et à la vague de récession qui s'en est suivie à l'échelle internationale. Les souffrances que continuent d'endurer des millions de personnes du fait du chômage, de la pauvreté et des mesures d'austérité nous montrent qu'il est urgent de réglementer à nouveau le secteur financier pour rétablir la stabilité et éviter de futures crises économiques et financières. Des





experts ont affirmé que si l'ACS entrerait en vigueur, les gouvernements ne seraient pas en mesure d'endiguer le type de transactions financières qui a provoqué l'effondrement des banques aux États-Unis et dans l'Union en 2007-2008.

7. L'ACS représente un obstacle pour les pays en développement

Les politiques commerciales et d'investissement de l'Union européenne sont étroitement liées aux politiques de développement de l'Union et ont une incidence sur les pays en développement. Les pays en développement qui signent l'accord se verraient refuser le droit de créer des services sociaux tels qu'il en existe déjà dans les pays à revenu élevé. En outre, contrairement à l'AGCS, l'ACS ne contient actuellement aucune disposition prévoyant un traitement spécial et différencié. En outre, l'ACS risquerait d'alourdir l'insoutenable fardeau de la dette dans les pays en développement.

L'ACS soumettrait les petites et moyennes entreprises des pays en développement à une concurrence hautement déloyale puisqu'elles seraient amenées à concourir avec des entreprises transnationales pour les marchés publics locaux. Or, dans des conditions normales, ce type de marché pourrait être un élément clé du développement endogène et durable. Les marchés de services passés par leurs gouvernements peuvent représenter jusqu'à 20 % du PIB pour les pays en développement. Le fait de ne pas avoir accès à ce revenu entraînerait automatiquement la faillite d'un grand nombre d'entreprises locales.

Toutefois, les pays non signataires seront eux aussi touchés. L'objectif de l'ACS est d'établir les normes du commerce des services pour le monde entier, sans tenir compte des forums démocratiques

internationaux dans lesquels tous les pays sont représentés sur un pied d'égalité. À l'heure actuelle, un cercle restreint de pays est en train de négocier l'accord, mais l'objectif annoncé de ces États signataires est d'inviter les autres pays à les rejoindre (voire d'intégrer l'accord à l'OMC). Bien entendu, de nombreux pays n'auront pas leur mot à dire dans les négociations et seront forcés d'accepter toutes les conditions imposées s'ils ne veulent pas être exclus de ce "club". Même si un secteur particulier était exclu ou si des services publics étaient inclus dans les réserves de l'Union européenne (en l'occurrence, les services postaux) et si cette exclusion était rédigée de façon détaillée pour éviter la libéralisation, le fait que cette exception ne figure pas dans le texte de base mais dans les engagements de l'UE signifierait que le reste des États signataires seraient probablement forcés de libéraliser ce secteur! Par conséquent, l'ACS risque d'accroître l'asymétrie des relations commerciales internationales entre les pays.

8. L'ACS menace les normes relatives à la protection des données

L'une des buts principaux préoccupations de l'ACS est d'assurer la circulation transfrontière des données. Selon les négociateurs, "la protection des données sera garantie" dans le cadre de ce processus, mais il y a bien des raisons de s'inquiéter de la protection réelles de nos données en dehors de nos frontières. Cette inquiétude légitime est du reste confirmée par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne d'octobre 2015 invalidant la décision relative à la sphère de sécurité. La Commission européenne considèrerait que la décision relative à la sphère de sécurité permettait d'assurer un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel aux États-Unis. Le fait que la Cour de justice de l'Union européenne déclare que le niveau de protection n'est pas conforme à la législation de l'Union européenne permet de mieux comprendre le risque que représente l'ACS pour la protection de nos données.

9. L'ACS et l'égalité des genres

Les conséquences de l'ACS sur l'égalité des genres seront énormes. Compte tenu des inégalités entre les genres dans la plupart des domaines de la vie, tels que l'accès à l'éducation, les opportunités d'emploi, les services, le contrôle des ressources et la participation aux prises de décision, un accord de commerce comme l'ACS affaiblira les droits des femmes et, donc, l'égalité des genres. Par exemple, le démantèlement des services publics aura pour effet de déplacer les coûts et les risques liés à la main-d'œuvre vers les activités et travaux ménagers non rémunérés, ce qui affectera avant tout les femmes, les plus présentes dans ce secteur et pour qui les services publics sont particulièrement importants pour la prise en charge des enfants ou des personnes âgées. Par conséquent, l'ACS condamnera un grand nombre de femmes à un enfermement à domicile. En outre, puisqu'il sappe le droit des gouvernements à prendre des décisions politiques en faveur de la fourniture de services par les pouvoirs publics, l'ACS renforcerait la position juridique des détenteurs de capitaux et constitue une menace pour les dispositions juridiques qui garantissent les droits des femmes et l'égalité des genres, telles que l'action positive et les quotas de genre.

Nous devons rejeter l'ACS! Nous pouvons rejeter l'ACS!

Votre administration municipale a-t-elle conscience des restrictions imposées par l'ACS et des effets préjudiciables qui en découlent pour votre région? Certaines clauses de l'ACS reviennent à imposer, de manière automatique, une libéralisation complète dans tous les secteurs qui ne sont pas explicitement exclus. Votre administration locale ou nationale a-t-elle répertorié les secteurs que vous souhaitez préserver? Les citoyens ont-ils été associés à ce processus?

Vos voisins ont-ils conscience de la manière dont l'ACS affectera leurs conditions de vie? Assurez-vous que ce soit le cas!

Votre député(e) au Parlement européen compte-t-il/elle voter en faveur de cet accord?

Assurez-vous que les parlementaires de votre région choisissent de protéger vos droits plutôt que les intérêts des entreprises!

Rejoignez le mouvement contre l'ACS. Les mouvements sociaux ont déjà permis de faire rejeter l'ACAC (ou ACTA) en 2012, nous pouvons en faire autant pour l'ACS, le TAFTA et l'AECG !

L'Uruguay, qui faisait partie des premiers participants aux négociations, vient de se retirer de celles-ci.

Les mouvements sociaux uruguayens sont parvenus à démontrer la menace que représente l'ACS pour les services publics et pour la société. Le gouvernement uruguayen a été contraint d'accepter la demande sociale.

Pour en savoir plus et collaborer avec nous:

www.insidettip.eu

www.world-psi.org/fr/issue/ACS



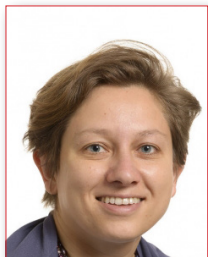
**Membres GUE/NGL de la commission du commerce international
du Parlement européen**



Helmut Scholz
Membre (C)



Stelios Kouloglou
Membre suppléant



Eleonora Forenza
Membre



Patrick Le Hyaric
Membre suppléant



Anne-Marie Mineur
Membre



Lola Sánchez Caldentey
Membre suppléant

*Pour en savoir plus sur les informations contenues dans cette brochure, veuillez contacter:
paul-emile.dupret@europarl.europa.eu*

Le groupe GUE/NGL du
Parlement européen se
compose de 52 députés du
Parlement européen issus de
14 pays, qui œuvrent pour la
paix, la solidarité, la justice
sociale, l'égalité, la démocratie et
les droits de l'homme en Europe
et dans le monde.

Produit par l'unité communication du groupe
GUE/NGL:
GUENGL-Communications@europarl.europa.eu
Photos: GUE/NGL
Conception: Charli Aron
© GUE/NGL – Bruxelles 2015
Imprimé sur papier recyclé

European United Left • Nordic Green Left



EUROPEAN PARLIAMENTARY GROUP

GUE/NGL
www.guengl.eu